

DEPARTEMENT DE  
L'AUDE

ARRONDISSEMENT  
DE CARCASSONNE

DOMAINE :

Domaines de  
compétences par  
thèmes

SOUS-DOMAINE :

Environnement

OBJET :

positionnement sur  
les projets éoliens

Le nombre de conseillers  
Municipaux en  
exercice : 11

CONVOCATION C.M  
EN DATE DU :  
25 01 2020

AFFICHAGE EN DATE  
DU : 25 01 2020

La convocation au  
C.M. et le compte  
rendu de la séance  
ont été affichés  
conformément aux  
articles L. 2221-7 et  
L.2121-7 du C.G.C.T.



REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Envoyé en préfecture le 04/02/2021

Reçu en préfecture le 04/02/2021

Affiché le

ID : 011-211100755-20210130-2021\_2-DE

**N° 2021 /2**

## COMMUNE DE CASTANS

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 30 janvier 2021

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTANS

Légalement convoqué, s'est rassemblé à la salle du Presbytère, pour assurer la distanciation nécessaire dans le cadre de la lutte contre le covid-19,

Sous la présidence de Madame Yolande PITON, Maire,

Présents : Gaéтан HOULES, Corinne SABATTE, Francis RAMEL, Arlette WILLEMS, Marion LAPEYRE, Denis BENAZETH, Nadine CATHALA, Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations Rolland BONNAL, Roselyne ASCON, Nicolas PESSIN,

Secrétaire : Marion LAPEYRE

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les délibérations n°2017/38 du 22 septembre 2017, n° 2018/3 du 16 mars 2018 et la décision de la commune d'adhérer à la prestation d'accompagnement personnalisé d'un projet d'énergies renouvelables proposée par le Syndicat Audois d'Energies et du Numérique (SYADEN).

Le SYADEN permet à la collectivité d'être suivie techniquement, administrativement et apporte une expertise neutre et transparente.

Mme le Maire rappelle l'importance de la concertation dans un projet éolien, en particulier avec les communes voisines, la Communauté d'Agglomération de Carcassonne et les communautés de communes voisines.

Elle indique les nouvelles sollicitations des divers organismes de développement éolien reçues par le SYADEN, pour la commune de Castans et les communes voisines et le positionnement nécessaire pour la commune devant ces différentes sollicitations.

Après présentation du dossier d'étude d'opportunités de développement sur la commune faisant état des démarches et porté à la lecture de tous les membres.

Aux termes du débat,

- Considérant les démarches des développeurs auprès de la Commune de Castans (Nordex/RWE, RESS, VDN, Valeco, Eurocape New Energy ...)
- Considérant qu'il convient de préserver nos paysages, notre richesse environnementale, fort atout de notre territoire et de limiter les projets tant publics que privés entraînant un mitage de nos lignes de crête.
- Considérant que les études de servitudes, d'impacts sont à formuler à l'échelle du territoire élargi, car les choix dispersés et la multiplicité des projets de développement éolien impacteraient une qualité des paysages à préserver,
- Considérant le projet de « repowering » sur les communes de Pradelles-Cabardès et Cabrespine et les nuisances pressenties tant au plan visuel que sonore,

A la question portée au vote sur « la volonté de poursuivre la réflexion d'opportunité d'installation d'un parc Eolien sur la Commune »

**0 voix Pour, 9 voix Contre, 2 Abstentions,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,**

- **de s'opposer** à la mise en place d'un projet de parc éolien sur le domaine communal
- **De refuser** toute sollicitation ou négociation avec quelque développeur que ce soit.
- **D'autoriser** le Maire à poursuivre la réflexion du Territoire élargi en participant aux réunions afférentes au projet de repowering du Parc Eolien initial, initiées par les Communes de Pradelles Cabardès et Cabrespine.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que sus dits.

Pour copie conforme.

Le Maire,

Yolande PITON

